

Privas, le 27 août 2015



FSU Ardèche

M. Triolle, Préfet de l'Ardèche  
Préfecture  
BP 721  
07007 Privas cedex

Monsieur le Préfet,

Suite à notre intervention liminaire lors du CDEN reporté du 8 juillet qui n'a obtenu aucune réponse, nous souhaitons attirer à nouveau votre attention sur la situation des familles « logées » depuis le 26 mai dernier dans la rue, sur le square Vincent d'Indy à Privas.

Ces familles ne peuvent être renvoyées nulle part car elles n'ont nulle part où aller et qu'elles ont toutes lancé des procédures d'appel suite au refus de leurs demandes d'asile sur le territoire français.

Les enfants de la rue de Privas sont tous scolarisés depuis leur arrivée en France il y a plusieurs mois voire plusieurs années. Ils parlent le français et certains ont passé, durant leur courte vie, autant de temps en France que dans « leur pays d'origine ».

Ces enfants ont droit à l'éducation, en vertu de la Convention des droits de l'enfant ratifiée par la France, qui s'est donc engagée par là-même à respecter le droit supérieur de l'enfant.

Dans quelques jours, Arthur reprendra les cours en quatrième, Riguelç en sixième, Anna et Goahr en CE2, Orlando en CE1. D'autres enfants, eux aussi depuis longtemps scolarisés à Privas mais dont la famille s'est vue refuser le droit d'asile, vont eux aussi faire leur rentrée à l'école mais sans domicile fixe.

Ces enfants qui ont soif d'apprendre et de s'intégrer n'auront de droit à l'éducation que la place qui leur est donnée à l'école. Dès la sortie, chaque soir, ils retourneront à la rue sans possibilité de faire leurs devoirs ni de se reposer pour intégrer les apprentissages qui leur seront dispensés. Les intempéries et les conditions sanitaires dans lesquelles ils vivent mettent leur santé en danger.

Nous ne pouvons pas admettre qu'une telle situation puisse perdurer sans que les pouvoirs publics s'en émeuvent. Elle est injuste et indigne de notre pays qui prétend respecter ses engagements vis à vis de la convention des droits de l'enfant qu'il a signée, d'autant plus que ce sont plus d'une centaine d'enfants qui sont dans cette situation en Ardèche.

En tant que fédération syndicale enseignante, nous vous demandons de prendre les dispositions nécessaires pour que ces enfants, élèves de l'école de la République, puissent vivre dans des conditions décentes et bénéficier du droit à l'éducation qui leur est dû.

Valérie Benmimoune

**Fédération Syndicale Unitaire, Section de l'Ardèche,  
Maison des syndicats, 25 Avenue de la gare 07000 PRIVAS  
Tél: 04.75.64.84.41 Mail: fsu.07@wanadoo.fr Fax: 04.75.64.43.38**